

Aide à la viabilisation des terrains communaux destinés à la construction de logements individuels très sociaux (PLAI)



Département de la Sarthe

Cécile HUBERT

Simon POUZANCRE

Service Habitat-Logement

Hôtel du Département – Place Aristide Briand

72 072 LE MANS Cedex 9

Tel : 02 43 54 73 27

habitat@sarthe.fr

cecile.hubert@sarthe.fr

simon.pouzancre@sarthe.fr

1

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de favoriser le développement de logements sociaux, le Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention pour la viabilisation de terrains communaux destinés à la construction de logements individuels, intermédiaires très sociaux financés en PLAI.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la délégation de compétence des aides à la pierre (département hors Le Mans Métropole).

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Communes ou communautés de communes, bailleurs sociaux selon délibérations des communes ou communautés de communes.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 40 % pour les lots destinés à accueillir des opérations de construction de logements financés en PLAI réalisés sur des parcelles contigües au bâti existant dans le centre bourg.
- Le coût des travaux est plafonné à 15 000 € HT par lot.
- Les dépenses prises en compte portent sur tous les VRD, dessertes d'eau, d'assainissement, téléphone (pour les raccordements jusqu'en limite de parcelle uniquement), voirie, trottoirs, éclairage public, parking, équipements et mobilier urbain.
- Les coûts du foncier, de démolition et de libération d'emprises, de clôture, de maîtrise d'œuvre, de sommes à valoir pour imprévus ne sont pas pris en compte.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : 78 000 € d'autorisation de programme.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2023, 3 opérations ont été subventionnées pour un montant de 72 000 € visant la construction de 12 logements PLAI.

La collectivité départementale a également versé 45 507 € de crédits de paiements pour 10 lots viabilisés.

